

Commune de Perros-Guirec

Département des Côtes-d'Armor

Mise à disposition du public

Du 3 février au 18 février 2026 - BILAN

Permis d'Aménager n°02216825 0 0003

Restauration du Moulin de la Lande du Crac'h
Rue Léon Dubreuil

Contexte de la procédure

En application de l'article R421-22 du code de l'urbanisme, la commune de Perros-Guirec a déposé le 30/10/2025 la demande de permis d'aménager enregistrée en Mairie de Perros-Guirec sous le numéro PA n°02216825 0 0003.

La demande porte sur la restauration du Moulin de la Lande du Crac'h, l'aménagement de ses abords (place de stationnement PMR et l'amélioration d'une sente).

Le projet est classé en espace remarquable (NL) au Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 07/11/2017, modifié le 28/09/2021.

L'article L121-24 du code de l'urbanisme dispose que :

« Des aménagements légers, dont la liste limitative et les caractéristiques sont définies par décret en Conseil d'Etat, peuvent être implantés dans ces espaces et milieux lorsqu'ils sont nécessaires à leur gestion, à leur mise en valeur notamment économique ou, le cas échéant, à leur ouverture au public, et qu'ils ne portent pas atteinte au caractère remarquable du site.

Ces projets d'aménagement sont soumis, préalablement à leur autorisation, à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement dans les cas visés au 1° du I de l'article L. 123-2 du code de l'environnement et à l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Dans les autres cas, ils sont soumis à une mise à disposition du public pendant une durée d'au moins quinze jours, dans des conditions permettant à celui-ci de formuler ses observations. Ces observations sont enregistrées et conservées. La nature des documents communiqués au public et les modalités de leur mise à disposition sont précisées par l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. A l'issue de la mise à disposition et avant de prendre sa décision, l'autorité administrative en établit le bilan. »

L'article R121-6 du code de l'urbanisme dispose que :

« Les aménagements légers mentionnés à l'article R. 121-5 qui ne sont pas soumis à enquête publique en application du 1° du I de l'article L. 123-2 du code de l'environnement font l'objet d'une mise à disposition du public organisée par un arrêté de l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation du projet.

Cet arrêté est affiché dans la ou les mairies des communes intéressées et, le cas échéant, au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale, ainsi que sur le lieu où est projetée l'implantation de l'aménagement, dans des conditions qui garantissent le respect du site ou du paysage concerné. »

Par arrêté municipal en date du 16 janvier 2026, les modalités de la mise à disposition du public du projet ont été définies (dates de mise à disposition, nature des documents consultables, modalités de participation).

Déroulement de la mise à disposition du public

L'arrêté municipal en date du 16 janvier 2026 a été porté à la connaissance du public au moins 8 jours avant l'ouverture de la période de mise à disposition. Il a été affiché à l'extérieur de la Mairie, au siège de Lannion Trégor Communauté compétente en matière de plan local d'urbanisme, sur le lieu des travaux et sur le site internet <https://www.perros-guirec.com/ville/vie-municipale/affichage-des-actes/>.

Le dossier de permis d'aménager n°02216825 0 0003 a ensuite été mis à la disposition du public en Mairie du mardi 3 février (8h30) au mercredi 18 février (17h00). Il était également disponible sur le site internet de la Ville, <http://ville.perros-guirec.com/ma-ville/urbanisme.html>.

Le dossier de mise à disposition du public comprend le dossier de demande de permis d'aménager

Actus du moment



Vœux 2026

Vidéo
Erven LÉON, Maire de Perros-Guirec, Vice-président de Lannion-Trégor Communauté, Conseiller Départemental du Canton de Perros-Guirec et toute l'équipe municipale vous présentent leurs vœux de bonheur, de santé et d'épanouissement pour cette année 2026.
Ci-dessous, la vidéo des vœux du Maire 2026 !

EN SAVOIR +



Enquête publique Moulin de la Lande du Crac'h La Clarté

La commune de Perros-Guirec a déposé le 30 octobre 2025 une demande de permis d'aménager (PA02216825 0 0005) relative à la restauration du Moulin de la Lande du Crac'h, l'aménagement de ses abords (place de stationnement PMR et amélioration d'une sente). Le projet est mis à disposition du public du 3 au 18 février 2026.

EN SAVOIR +



campagne de recrutement - Saisonniers 2026

Cet été, rejoignez l'équipe de Perros-Guirec et vivez une expérience unique dans un cadre exceptionnel ! Avec plus de 80 postes à pourvoir, il y en a pour tous les profils : accueil, animation, surveillance, entretien et bien plus encore.

EN SAVOIR +



Port de Plaisance Aménagement de la Place Chez Titine

Fin janvier 2026, la Ville engagera un important chantier de réaménagement de la place Titine, au port de plaisance. Cette place, qui accueille notamment une partie du marché hebdomadaire de la Rade le mercredi, va connaître une transformation en profondeur afin d'offrir un espace apaisé et végétalisé.

EN SAVOIR +

Perros
& Perros-Guirec

French

recherche

ACTUALITÉS

VIE MUNICIPALE

VILLE DE
Perros-Guirec

VIE QUOTIDIENNE

CONTACT

DU 3 AU 18 FÉVRIER 2026 Permis d'aménager Moulin de la Lande du Crac'h

La commune de Perros-Guirec a déposé le 30 octobre 2025 une demande de permis d'aménager (PA02216825 0 0005) relative à la restauration du Moulin de la Lande du Crac'h. L'aménagement de ses abords (place de stationnement PMR et amélioration d'une sente).

Le projet est mis à disposition du public du 3 au 18 février 2026.

Un dossier est mis à disposition en ligne afin de permettre aux citoyens de consulter les documents et de formuler leurs observations.



Comment formuler ses observations ?

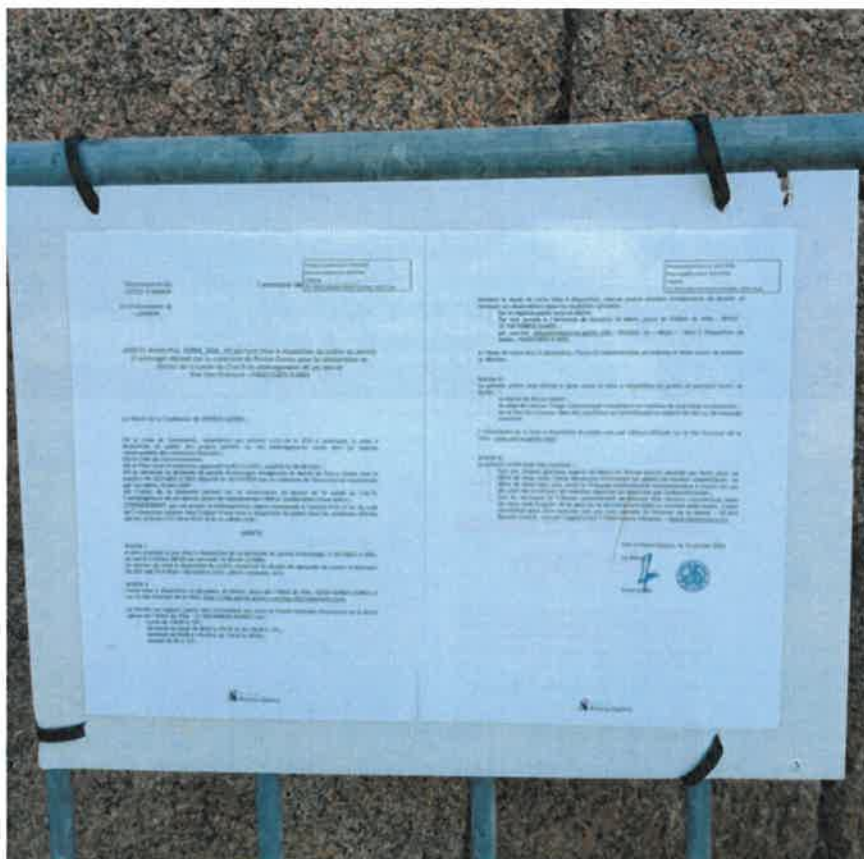
Pendant la durée de cette mise à disposition (chronique), vous pouvez formuler vos observations selon les modalités suivantes :

- Sur le registre papier situé au Mairie.
- Par voie postale à l'attention de Monsieur le Maire, place du Port de Vais - BP147 - 22 700 Perros-Guirec.
- Par courriel, adresse électronique dédiée : Perros@perros-guirec.fr - ou à l'adresse de la mairie : PA02216825@0005.

Donné suite à la loi de 1978, la Ville met à disposition des citoyens, sur son site internet, les documents relatifs à la demande de permis d'aménager et vous pouvez consulter et télécharger les documents administratifs, techniques et environnementaux nécessaires à l'élaboration des citoyens et des parties prenantes.

Mairie Municipale, Portant Mise à Disposition du Public

DOSSIER DE PERMIS D'AMÉNAGER



Bilan de la mise à disposition

Pendant la durée de cette mise à disposition, chacun a pu prendre connaissance du dossier et formuler ses observations selon les modalités suivantes :

- Sur le registre papier tenu en Mairie
- Par voie postale à l'attention de Monsieur le Maire, place de l'Hôtel de Ville - BP147 - 22 700 PERROS-GUIREC ;
- Par courriel, urbanisme@perros-guirec.com - Préciser en « Objet » : Mise à disposition du public - PA02216825 0 0003.

A l'issue de la mise à disposition, 2 observations ont été recueillies :

Les observations consignées au registre sont au nombre de : 1

Les observations reçues par courriel sont au nombre de : 0

Les observations consignées par courriel sont au nombre de : 1 (courrier annexé au courriel)

Le 1^{er} avis concerne :

- L'état dégradé de la rue de Vilin Dour
- Une demande d'interdiction du stationnement des camping-cars et, si possible, des tournées de la police municipale pour éviter des stationnements la nuit

Réponse de l'autorité compétente : Il est pris acte de ces observations qui ne relèvent toutefois pas de la présente procédure.

Le 2^{ème} avis concerne :

- La mention d'une seule place de stationnement dans le dossier de PA et 2 dans le document « Accessibilité des PMR aux ERP et IOP

Réponse : Ce point sera modifié pour mettre en cohérence les documents. Il est à noter que le stationnement, sauf à ce qu'il soit gênant, reste autorisé dans la rue sans marquage particulier.

- Le bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis d'aménager (cases non cochées)

Réponse : Ce bordereau est un support pour les demandeurs ; il explique les pièces à fournir. Les pièces obligatoires et nécessaires à l'instruction ont été jointes en l'espèce.

- Le bordereau de dépôt des pièces constituant le dossier spécifique (cases non cochées)

Réponse : Ce bordereau est un support pour les demandeurs ; il explique les pièces à fournir. Les pièces obligatoires et nécessaires à l'instruction ont été jointes en l'espèce.

- L'accessibilité des PMR aux ERP et IOP

Réponse : Cf à la notice accessibilité dans le dossier - dérogation : ligne de guidage supprimée pour maintenir la qualité, la simplicité, le caractère agreste et forestier du lieu (secteur en site inscrit).

- L'accessibilité de l'escalier au public

Réponse : L'accès aux niveaux supérieurs du moulin non accessibles au public (escalier peu adapté et aucune protection de sécurité, pas de mécanisme restitué à voir)

- Des observations plus générales autour de l'usage du moulin (mécanisme de meunerie), l'ouverture au public, les panneaux explicatifs, la signalétique

Réponse : Il est pris acte de ces observations qui ne relèvent pas de la présente procédure.

Réflexion en cours sur les supports de communication et la signalétique en extérieur.

Au regard des pièces du dossier et du bilan de la mise à disposition du public

Je soussigné Erven LEON, Maire de la commune de Perros-Guirec et autorité compétente, considère que l'instruction du PA n°02216825 0 0003 peut se poursuivre.

Fait à Perros-Guirec, le 02/03/2016

Le Maire



Erven LEON

PERROS-GUIREC

MOULIN DU CRAC'H. Les ailes bientôt restaurées ?



Le projet : la restauration des ailes du moulin et la création de deux places de stationnement.

Une enquête publique est ouverte jusqu'au 18 février concernant la restauration du moulin de la londe du Crac'h, à Perros-Guirec, ainsi que l'aménagement de ses abords. Cet ouvrage, inscrit aux Monuments Historiques le 27 juin 1983, se trouve à la londe, à 600 mètres de la chausée, rue Jean Laffont.

« Il s'agit d'un édifice de type moulin tour à petit pied en pierre, osté exposé dans la direction du pignon d'orientation. Il comporte un rez-de-chaussée et deux étages accessibles par un escalier en pierre et chêne large mais assez raide (sauf au premier niveau, par une échelle de meunier jusqu'au second niveau). Le moulin ne dispose pas de mécanisme d'orientation ».

Un moulin rare dans le coin

L'édifice du Crac'h date du XVIII^e siècle, c'est de type coquetier, appelé en moellons à joints vifs. « Sa tour, bien qu'écritée, est représentative d'une catégorie assez rare d'anciens moulins de cette partie de la Bretagne ». Ils sont plus fréquents dans la région entre la Loire et la Vézère. « Le plus connu est le moulin de Crémieux dit le moulin du Double à Guérande ». Cette aile typique appartenait au baron de La Roche, un riche anglais parti en 1850 pour la restauration du moulin de la londe du Crac'h.

Le projet de restauration consiste à restaurer la partie

supérieure de ce moulin à vent dans les ailes, soit les débris. Après restauration, « le moulin sera ouvert au public en petits groupes de cinq personnes et exceptionnellement lors des journées du patrimoine sous accompagnement d'un agent communal ». indique le document de service de permis d'aménager. « Seul le rez-de-chaussée sera accessible ». De plus, une signalétique historique est prévue pour expliquer l'histoire de l'édifice, son fonctionnement et les travaux réalisés.

Moderniser les ailes

Il s'agit d'un projet, dans le projet de restauration, de restaurer le système pour faire tourner les ailes même en l'absence de vent.

Ces ailes, de 14 mètres de hauteur, sont classées dans une zone de protection à l'échelle nationale. La londe, avec le moulin, d'environ 14 mètres, sera protégée.

■ Enquête publique sur le moulin de la londe du Crac'h, jusqu'au 18 février. Le dossier est consultable en ligne (page Facebook) et site internet de la mairie et disponible en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations peuvent être envoyées à l'attention de Monsieur le Maire, place de l'Hôtel-de-Ville, BP 147, 22360 Perros-Guirec ou par mail : urbanisme@perros-guirec.com ou par fax : 02 96 22 16 835 et 02 96 22 16 833.

SANTÉ. Convivialité et décompression : ils se baignent toute l'année

Il était une fois, une bande de copines qui avaient décidé, il y a 15 ans au moins, de se baigner toute l'année, sur la plage de Trestradou. Ginou, Mimi, Isabelle, Marie-Claude, Catherine, Yvette, Nicole et d'autres forment aujourd'hui un groupe d'une douzaine de baigneuses appelées les Swimming Poles. Au fil du temps, des copes les ont rejointes. Thierry et Jacques, Patrick, pour sa part, les accompagnent et organisent le traditionnel bain du tour de l'an, qui rassemble depuis 1984 une centaine de courageux, le temps d'un déluge d'eau après les fêtes.

Même heure tous les jours

Tous les jours, à la même heure, vers 11 heures, et quel que soit le temps, ils et elles se donnent rendez-vous pour se préparer dans la ferme hennet. L'humour, c'est ce qui leur permet de se retrouver à 7 h 30 et de se soutenir au retour, avant de partager une bonne bière chaude.

Ce mercredi 28 janvier, les copains valent le nombre de sept. Le soleil est au rendez-vous et la mer bleue, mais l'eau est à 9°C. « La température ne nous empêche pas de nous baigner », selon Patrick. Thierry le confirme du temps. « Avec une température de 9°C, on reste 9 minutes dans l'eau », pour certains de la bande, mais pour d'autres, c'est différent. Il



L'énergie communicative des baigneuses.

neuf commencent à se baigner en été et ne plus s'arrêter. « Pour la première fois, cette année, les Swimming Poles n'ont pas de problèmes. Tous acceptent pour des questions de bien-être au corps, surtout qu'il y a du soleil. Les vacances ? La convalescence ?

Patrick, d'habitude sur la plage. C'est aussi une envie pour sortir » et l'occasion d'échanger ses problèmes. Tous acceptent pour des questions de bien-être au corps, surtout qu'il y a du soleil. Les vacances ? La convalescence ?

du groupe et la régularité des bains. Pas de chance ? C'est quand on arrive de se baigner qu'on attrape des virus. On est fatigués de l'an dernier. Pour l'année prochaine, ils ont 90 ans en mars prochains.

Quels bienfaits

Quels sont les bienfaits ? « Beaucoup de décompression », selon Mimi. Leur rendez-vous quotidien est un moyen de se sentir bien. Le soleil, l'eau qui ne devient pas si froide certains jours, surtout quand même au rendez-vous se baigner les autres ou, pour



Temps clair et bonne météo.

LAND ART. Les dessins sur sable de Patalgé

Chaque jour sur la plage de Trestradou, pendant que les Swimming Poles se baignent, une artiste dessine sur le sable, quand elle ne se baigne pas elle aussi. Équipée d'un bâton et d'un râteau, elle trace environ 250 dessins par an, depuis environ 14 ans, pour le plus grand plaisir des passants.

Patalgé - c'est son nom d'artiste - a toujours dessiné pendant ses loisirs. C'est en allant aux ateliers de Cap Armor au début des années 1980, qu'elle est devenue artiste. « Pour moi, c'est mieux qu'un dessin ou un tableau, parce que l'œuvre est éphémère de nature et le fait que certaines personnes prennent l'habitude de venir voir ce que j'ai dessiné ». Selon la pluie, le sable et de la lumière, elle trace



Patalgé, dessinatrice sur sable à Trestradou. Son nom

profil de ses talents. « C'est la première édition. Aussi Patrick, Patalgé dessine.